



RCS : BESANCON

Code greffe : 2501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BESANCON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1979 B 00025

Numéro SIREN : 315 015 503

Nom ou dénomination : SOCIETE MOREL PATRIMONIALE - EN ABREGE S.M.P.

Ce dépôt a été enregistré le 29/11/2012 sous le numéro de dépôt 3990



SARL SMP

4, rue Plaine Chaux

25580 ETALANS

Rapport unique du Commissaire aux Comptes
sur la transformation de la SARL en SAS



Rapport unique du Commissaire aux Comptes sur la transformation de la SARL en SAS

Madame, Monsieur,

En exécution de la mission de commissaire à la transformation qui m'a été confiée, en application des dispositions de l'article L 224-3 du Code de Commerce, j'ai établi le présent rapport afin de vous faire connaître mon appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et de me prononcer sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

J'ai effectué mes travaux selon la doctrine professionnelle de la compagnie Nationale des Commissaires aux comptes relative à cette mission. Cette doctrine requière la mise en œuvre de diligences destinées à contrôler les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation, et à vérifier que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Cette vérification a notamment consisté à apprécier l'incidence éventuelle des événements survenus, entre la date du dernier bilan clos le 31 mars 2012 et la date de mon rapport, sur la valeur comptable des éléments entrant dans la détermination des capitaux propres.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de mes travaux, qui relèvent d'un examen limité du bilan clos le 31 mars 2012 et des éléments qui m'ont été communiqués pour la période postérieure, complété des travaux particuliers que j'ai estimés nécessaires, j'atteste que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Par ailleurs, il n'y a aucun avantage particulier stipulé.

De plus, en application de l'article L 223-43 du Code de Commerce, j'ai établi le présent rapport sur la situation de votre société.

J'ai effectué mes travaux selon la doctrine professionnelle de la compagnie Nationale des Commissaires aux comptes relative à cette mission. Cette doctrine requière la mise en œuvre de diligences destinées à analyser la situation de la société afin de mettre en évidence les éventuels faits de nature à compromettre la continuité d'exploitation.

Mes contrôles ont porté sur la situation comptable au 31 mars 2012 de la société SMP. J'ai pu constater notamment la situation suivante :

- L'activité de votre société a généré des résultats positifs significatifs au cours des deux derniers exercices.
- L'amélioration de la situation des filiales permet de stabiliser la trésorerie et de désendetter le groupe.
- La situation individuelle des différentes filiales ne fait pas apparaître de risques élevés de défaillance.
- Le niveau de capitaux propres est élevé et cohérent avec la structure du bilan et l'endettement de la société.

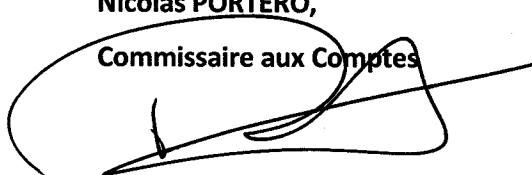
Dans ce contexte, et dans le cadre de la transformation envisagée, la situation de votre société, telle qu'elle est analysée ci-dessus, n'appelle pas d'observation de ma part, en particulier au regard de la continuité d'exploitation.

A Besançon, le 28/11/2012

CEFIDEC

Nicolas PORTERO,

Commissaire aux Comptes



SCHAUFELBERGER - MONNIN

S.C.P. d'Avocats

Philippe SCHAUFELBERGER
*Spécialisé en droit des sociétés
et en droit fiscal*

Thierry MONNIN
Spécialisé en droit des sociétés

Nessim SIRAT
*Avocat collaborateur
DESS de droit fiscal*

DÉPOSÉ le

28 NOV. 2012

GREFFE DU TRIBUNAL DE
COMMERCE DE BESANCON

Greffe du Tribunal de Commerce
Palais de Justice
1 rue Mégevand
25000 BESANCON

Le 29 novembre 2012

Concerne : SARL SMP

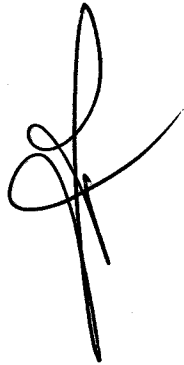
Mesdames,

Je vous prie de trouver sous ce pli deux exemplaires d'un rapport de commissaire aux comptes de la société visée en référence ainsi que le document suivant :

- ♦ Chèque de 19,03 € pour frais de dépôt

Vous remerciant de m'adresser le certificat de dépôt correspondant,

Je vous prie d'agréer, Mesdames, l'expression de mes salutations distinguées.



52 rue Urbain Leverrier – Immeuble AXIS - 25000 BESANCON
Tél. 03.81.82.87.11 / Fax 03.81.82.87.15

